

A.L.M (ATELIER LAURENT MORIN)
Société à responsabilité limitée
au capital de 200 000 euros
Siège social : 11 rue du Professeur Louis Neel
21600 LONGVIC
492 395 884 RCS DIJON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 19 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 121 392,96 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 121 392,96 euros

A titre de dividendes aux associés 20 000,00 euros
Soit 5 euros par part

Le solde 101 392,96 euros
En totalité au compte « autres réserves ».

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève 20 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

LM

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a series of smaller loops and a long, sweeping tail.

- BILAN ACTIF - CERTIFIÉ CONFORME



A.L.M. ATELIER LAURENT MORIN

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	9 821	9 821		
Fonds commercial	38 000		38 000	38 000
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	176 533	160 108	16 425	26 689
Autres immobilisations corporelles	78 863	62 414	16 450	24 209
Immobilisations en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations	1		1	1
Créances rattachées à participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	135		135	135
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	303 352	232 342	71 011	89 034
ACTIF CIRCULANT				
Stock et en-cours				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production	94 953		94 953	83 036
Produits finis				
Marchandises	408 310		408 310	470 804
Avances et acomptes versés sur commandes	232		232	232
Créances (2)				
Créances clients et comptes rattachés	355 502	3 473	352 029	351 589
Autres créances	85 962		85 962	91 704
Charges constatées d'avance	16 648		16 648	11 409
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres	12 000		12 000	12 000
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	221 800		221 800	99 565
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	1 195 406	3 473	1 191 933	1 120 339
Frais émissions des emprunts (V)				
Primes remboursements emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	1 498 759	235 815	1 262 944	1 209 373
Renvois:				
(1) Dont à moins d'un an :				
(2) Dont à moins d'un an :				

- BILAN PASSIF -

A.L.M. ATELIER LAURENT MORIN

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 200 000,00)	200 000	200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	20 000	20 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	489 176	375 294
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	121 393	113 882
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	830 569	709 176
AUTRES FONDS PROPRES		
Montant des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	26 181	81 006
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		2 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	169 799	221 724
Dettes fiscales et sociales	153 475	115 357
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	82 919	80 109
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	432 374	500 196
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (IV)		
TOTAL PASSIF GENERAL (I + I bis + II + III + IV)	1 262 944	1 209 373
Renvois :		
(1) Dont à moins d'un an	432 374,00	500 196,00
(2) Dont emprunts participatifs		